



## La croissance de l'être intérieur

## 8 - LE REPOS

### Introduction

Deux pièges menacent le chrétien dans sa vie quotidienne : l'activisme, lié au rigorisme, et le laxisme, l'indifférence. Ce sont les deux bas-côtés du chemin de liberté, chemin qui procure la paix, parce qu'il est juste, selon la volonté de Dieu. Comme le disait le Seigneur Jésus, « *le Fils ne peut rien faire de lui-même, à moins qu'il ne voie faire une chose au Père, car quelque chose que celui-ci fasse, cela, le Fils aussi de même le fait* » (Jean 5. 19). Accomplissant la volonté du Père, le Seigneur était toujours dans ce qui est juste, et de fait, dans le repos de son âme, bien qu'en combat. De même, nous sommes appelés à « *discerner quelle est la volonté de Dieu, bonne et agréable et parfaite* » (Romains 14. 2) pour la mettre en œuvre. L'activisme produit la fatigue, l'inquiétude, la colère, et le laxisme produit l'insatisfaction. A l'inverse, accomplir la volonté du Seigneur nous fait entrer dans son repos (Hébreux 3. 11) : on fait ce qu'il faut, ni trop, ni trop peu. L'AT décrit ces réalités en ombres ; à nous de les comprendre.

### Définition

Le repos est la **cessation** de l'activité, et l'état de celui qui a terminé un travail ou qui est mort (Job 3. 17). C'est aussi l'expression du **délassement** (Matthieu 26. 45; Marc 14. 41), qu'on trouve dans la communion avec Dieu et l'observation de ses commandements. Aux mots hébreux « *nouah* » et « *shabbat* » correspond le mot grec « *anapauo* » qui parle de délassement, rafraîchissement, cessation d'activité. Le repos dans l'action qui existait lors de la création a été contrarié à cause du péché. Depuis, l'agitation règne (Job 14.1).

- L'homme travaille dur pour vivre (Genèse 3. 17-19; 4. 12) mais au lieu de tirer profit dans la paix de ce que Dieu lui donne (Ecclésiaste 4. 6 ; Matthieu 6. 26) **il cherche à thésauriser** (Psaume 39. 7 ; Luc 12. 19).
- Les hommes méchants ou insensés provoquent **le trouble** (Proverbes 30. 21-23; Jacques 3. 8) que les liens avec les forces occultes renforcent (Matthieu 12. 43-45; Marc 5. 4).
- **La terre elle-même ne connaît pas de repos**: des « *guerres et des bruits de guerre* » la remplissent constamment. (Marc 13. 7) Toute la création a été asservie « *à la vanité* » (Romains 8. 20).

### Le repos de Dieu

Dieu appelle son peuple à son repos : chacun habitant sous sa vigne et son figuier. (cf Exode 3. 8 ; 1Rois 5. 4)

- Il lui donne, ainsi qu'aux animaux, un jour de repos (*sabbat*, Ex. 20. 8-10) **pour célébrer son propre repos** lors de l'achèvement de la création (Genèse 2. 2).
- Dans le pays de Canaan, Dieu a promis de donner le repos à son peuple **pour autant qu'il garde ses commandements**. Il les protège de leurs ennemis (Josué 21. 44-45 ; 1Rois 5. 18 ; 8. 56).
- **Le Temple est le lieu de repos** du Seigneur (Psaume 132. 8), l'Eternel habite au milieu de son peuple.
- En plus du 7<sup>ème</sup> jour, **des périodes régulières étaient consacrées au repos**. Il y avait le 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois (Lévitique 23. 24-25), dans ce même mois, le 10<sup>ème</sup> jour (v. 27, 32), et à partir du 15<sup>ème</sup> jour, une semaine qu'on passait sous les tentes (v. 39-41), marquée par le repos; une année sabbatique chaque 7<sup>ème</sup> année (Exode 23. 10-11; Le 25. 2-7, 20-22 ; De 15. 1-4 ; 31.10) pendant laquelle la terre elle-même devait se reposer, et les créanciers accorder un relâche à leurs débiteurs; tout Israélite tombé en esclavage recouvrait sa liberté. Enfin le jubilé avait lieu la 50<sup>ème</sup> année, après sept cycles d'années sabbatiques, ou chaque famille retrouvait ses possessions.
- Il a aussi promis le repos à Salomon (1Chroniques 22. 7-10) et aux Israélites rentrés d'exil (Jérémie 46. 27).

Mais comme le peuple n'a jamais su se confier entièrement en lui, il n'a pas connu le repos. L'incrédulité et la désobéissance ont exclu le peuple d'Israël du repos promis. (Psaume 95. 8-11; Hébreux 3. 7-4.10) C'est ainsi que les prophètes parlent du repos comme d'un bien qui reste à venir (Esaïe 32. 18) où l'Esprit de Dieu mènera Israël vers la paix.

### L'obligation du repos et sa symbolique

- Le terme « *Sabbatu* » se trouve en cunéiforme sur les tablettes babyloniennes; il semble désigner un jour néfaste et s'applique aussi bien au 14<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> jour du mois lunaire qu'au 7<sup>ème</sup> jour. Les Babyloniens avaient une « semaine » de 5 jours. Si le roi devait s'abstenir de certaines choses lors du sabbat, les autres Babyloniens continuaient à travailler. Certains contrats de travail découverts à Mari, sur l'Euphrate, montrent aussi que les gens de Mari travaillaient de façon continue, sans arrêt le 7<sup>ème</sup> jour. Ainsi **le sabbat israélite n'est pas d'origine mésopotamienne**.

- La 1<sup>ère</sup> mention de l'institution pour Israël d'un 7<sup>ème</sup> jour de repos, consacré à l'Éternel, se trouve dans Exode 16. 23-30. Cette ordonnance fut aussitôt après incluse dans le 4<sup>ème</sup> commandement du décalogue, avec le rappel de la cessation de l'activité créatrice le 7<sup>ème</sup> jour (Exode 20. 8-11; 31. 13-17). Dieu s'est arrêté en considérant et en bénissant toute l'oeuvre accomplie ; l'homme est appelé à **participer à cette bénédiction** et à interrompre aussi son travail, en ce jour sanctifié. Le repos du sabbat est ainsi lié à l'accomplissement entier de l'oeuvre de l'homme: « *Tu travailleras six jours et tu feras tout ton ouvrage* ».
- D'autre part, selon Deutéronome 5. 15, le sabbat **rappelle la délivrance de l'esclavage** de l'Égypte: le peuple peut se réjouir de la liberté que lui a accordée la puissante main de Dieu. Tous doivent avoir part à ce repos : parents, enfants, serviteurs, étrangers, et même les bêtes de somme (v.14) Le sabbat devient un signe particulier de l'alliance perpétuelle conclue par le Seigneur avec Israël. (Exode 31. 13, 16-17)
- Le décalogue défendait de faire **aucun ouvrage ce jour-là**. (Exode 20. 10) La loi spécifie qu'on ne doit pas allumer de feu dans les maisons, que les repas seront préparés la veille (35. 2-3). Il est interdit de transporter des fardeaux (Jérémie 17. 21-22). Les transgresseurs sont punis de mort (Nombres 15. 32-36). Dieu appelle les siens à ne pas rechercher leur profit, mais à lui faire confiance.
- Le sabbat était le **jour consacré à l'Éternel** (Exode 16. 23 ; 35. 2).
- Le sabbat était ainsi compté parmi les **jours de joie** d'Israël (Nombre 10. 11).
- Après l'Exil, l'observation du sabbat devint d'un **légalisme extrême**. Antiochus Epiphane, le roi persécuteur de Syrie, avait cherché à en interdire la célébration. Mais les Israélites fidèles n'en furent que de plus stricts observateurs. A l'époque du Seigneur, les Pharisiens émettaient des prescriptions ridicules à propos du sabbat, interdisant même des gestes de miséricorde, et combattant Jésus parce qu'il opérât des guérisons le 7e jour. Or les Pharisiens ne regardaient point comme illégal le sauvetage d'un boeuf, d'un âne, d'une brebis le jour du sabbat, jour où les Juifs ne manquaient pas d'abreuver leur bétail (Matthieu 12. 9-13; Luc 13. 10-17). Le Seigneur déclara alors : « *Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat* » (Marc 2. 23-28).

## Le repos du chrétien

« *C'est pourquoi j'ai été indigné contre cette génération, et j'ai dit : Ils s'égarèrent toujours dans leur coeur et ils n'ont point connu mes voies. Ainsi je jurai dans ma colère : S'ils entrent dans mon repos! Prenez garde, frères, qu'il n'y ait en quelqu'un de vous un méchant coeur d'incrédulité, en ce qu'il abandonne le Dieu vivant... Craignons donc qu'une promesse ayant été laissée d'entrer dans son repos, quelqu'un d'entre vous paraisse ne pas l'atteindre; car nous aussi, nous avons été évangélisés de même que ceux-là ; mais la parole qu'ils entendirent ne leur servit de rien, n'étant pas mêlée avec de la foi dans ceux qui l'entendirent. Car nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, comme il a dit : « Ainsi je jurai dans ma colère : S'ils entrent dans mon repos », bien que les oeuvres aient été faites dès la fondation du monde... Car si Josué leur avait donné le repos, il n'aurait pas parlé après cela d'un autre jour. Il reste donc un repos sabbatique pour le peuple de Dieu. Car celui qui est entré dans son repos, lui aussi s'est reposé de ses oeuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes propres. Appliquons-nous donc à entrer dans ce repos-là, afin que personne ne tombe en imitant une semblable désobéissance » (Hébreux 3. 10- 4. 11).*

Les chrétiens qui ont foi en Jésus-Christ entrent dans le repos. (Hébreux 12. 22-24). Lui, sur qui l'Esprit de Dieu repose (Esaïe 11. 2) donne du repos à ceux qui le suivent (Matthieu 11. 29). Le repos offert par Christ n'est pas une cessation d'activité, mais **un repos intérieur dans l'activité** (cf. Esaïe 28. 12 ; Jérémie 6. 16). Les chrétiens ne sont plus inquiétés par les soucis de la vie parce que Dieu les protège et satisfait leurs besoins (Matthieu 6. 25).

- Ils travaillent, mais se contentent de ce qu'ils ont (1Timothée 6. 6-10).
- Ils vivent dans l'amour et la paix de Dieu, même s'ils font face à des attaques aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur (Actes 20. 28-31; Ephésiens 6. 11).
- Le mot de saint Augustin dépeint bien le changement profond intervenu lors de la conversion: « *Notre coeur est inquiet (sans repos) jusqu'à ce qu'il ait trouvé le repos en Dieu* ».

## Questions

Êtes-vous en repos ? Si non, qu'est-ce qui vous empêche de l'avoir ?  
 Quel aspect du repos sabbatique vous interpelle-t-il le plus ?  
 Vous reposez-vous suffisamment ?

## Conclusion

Dans les évangiles et les Actes, le sabbat est souvent mentionné en rapport avec les Juifs. Dans le reste du NT, il est cité seulement deux fois (Colossiens 2. 16; Hébreux 4. 4). Ces deux passages ne disent pas que nous devons l'observer.

Tout notre temps appartient à Dieu. Dans les débuts de l'Église chrétienne, certains croyants faisaient encore des distinctions entre les jours, tandis que d'autres les estimaient tous égaux (Romains 14. 5). Paul ne veut pas que ces divergences nuisent à l'esprit fraternel. Cependant il était normal que l'observation légale du 7e jour fasse place au **repos constant en Christ, dont le repos hebdomadaire était une ombre** (Colossiens 2. 17). Ceux qui croient entrent dans ce repos car ce ne sont plus eux qui agissent, c'est le Seigneur qui agit en eux et par eux, et cela tous les jours de la semaine. Il est souhaitable que les chrétiens chôment le dimanche, jour du Seigneur. Cependant ce n'est pas ce chômage qui leur permet d'observer chrétiennement le 4ème commandement. La vraie obéissance à cet ordre de Dieu consiste à vivre tous les jours dans le repos spirituel de la foi.

